



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°236



Face à l'urgence climatique, la Région Bretagne réaffirme sa volonté d'agir pour moins de carbone, plus d'emplois, plus de cohésion, trois conditions d'un futur plus désirable.

Elle a engagé depuis début 2024 des travaux de mise à jour de ses trajectoires énergie-climat, en s'appuyant sur une gouvernance large. Elle considère en effet que la mobilisation générale est la condition du succès, et le volontarisme un vecteur d'efficacité plus grand et plus puissant que celui de la contrainte.

Contact :
energie@bretagne.bzh

Le point de vue de la Région Bretagne sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

LA BRETAGNE DANS UNE SITUATION ATYPIQUE

La Bretagne a émis 24,1 millions de tonnes équivalent CO2 en 2019, soit un peu moins de 5,8% des émissions nationales de gaz à effet de serre (correspondant au poids démographique de notre région). La Bretagne a un profil d'émissions de gaz à effet de serre unique en France : les émissions produites par l'agriculture sont les plus importantes (39 % en 2019, données Air Breizh et CITEPA), suivies par le transport (34%), puis par le secteur du bâtiment (15%).

La consommation d'énergie finale corrigée du climat évolue peu : +2,4% depuis 2000 et -1% depuis 2012. Ramenée au nombre d'habitants, elle baisse de 7% et 13% respectivement. Depuis 2005, les énergies renouvelables (ENR) connaissent un développement important. Cependant, sur la période 2005-2022, c'est la filière fossile, avec la mise en service de la centrale de Landivisiau, qui a le plus contribué à l'augmentation de la production d'énergie en Bretagne. Bien que les ENR en Bretagne soient en constante croissance, la puissance éolienne installée était en dessous de la valeur cible fin 2023 (1316 MW installés pour une cible 2020 de 1800MW). Le solaire connaît quant à lui une croissance forte, la dynamique doit se poursuivre et s'intensifier pour atteindre les objectifs du SRADDET : 3,2 GWc à l'horizon 2040 contre environ 576 MWc installés fin 2023. La Bretagne reste fortement dépendante des imports d'électricité (78% de l'électricité a été importée en 2022). La facture énergétique bretonne représente une source d'inégalités préoccupante.

AMÉLIORER L'ARTICULATION DE LA SNBC ET PPE AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES

La Région cheffe de file sur l'énergie et le climat

La Région est un acteur clé du territoire dans la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique à plusieurs titres :

- la planification (SRADDET, SRDEII...), avec des travaux de mise à jour du volet énergie-climat du SRADDET lancés fin 2023, incluant une gouvernance large pour une réelle co-construction des trajectoires. Ce calendrier a été choisi dans un souci de cohérence avec les échéances nationales ;
- les aides au développement des énergies renouvelables terrestres et marines ;
- les compétences en termes de transports, de logistique, de mobilité terrestre et maritime, d'activités portuaires et aéroportuaires (expérimente ses propres transitions et décarbonations de ses flottes publiques et infrastructures) ;
- les compétences économiques (aides à l'innovation, accompagnement des entreprises vers la transition énergétique...) et sur l'agriculture ;
- les compétences en termes d'emploi et de formation ;
- la mise en œuvre des fonds européens ;
- le soutien à la rénovation thermique des bâtiments publics et la rénovation de son patrimoine ;
- le soutien et l'animation de plusieurs filières énergétiques émergentes (smartgrids, H2, énergies marines, ...) et réseaux d'acteurs, relais de proximité dans la mise en œuvre de la transition énergétique, comme la déclinaison bretonne de France Rénov' (Rénov'Habitat Bretagne) ou l'expérimentation d'un service d'accompagnement des PME dans l'amélioration énergétique de leurs locaux et de leurs process ;
- le soutien à l'expérimentation, à travers des dispositifs d'aide aux travaux performants pour des bâtiments démonstrateurs

- la construction de nouveaux outils de financement, comme une société de tiers-financement pour accentuer la rénovation énergétique des logements.

Des outils communs et harmonisés

L'atteinte des objectifs climat-énergie à l'échelle régionale et nationale nécessite :

- >> d'établir des indicateurs communs, simplifiés et opérationnels reposant sur un format unique de répartition des émissions par secteurs et sous-secteurs.
- >> d'harmoniser le cadre des inventaires régionaux, grâce à un référentiel commun englobant à la fois la méthodologie et la fréquence de leur publication.
- >> de coordonner les calendriers d'élaboration des stratégies avec les mêmes horizons temporels, afin d'assurer une cohérence entre les différents niveaux de planification.

Prendre en compte les spécificités régionales

Les politiques nationales doivent être définies en tenant compte des spécificités régionales, telles que les caractéristiques démographiques, sociales, économiques ou géographiques, l'exposition aux risques climatiques, ou encore les ressources naturelles disponibles.

La Région Bretagne propose donc d'instaurer un dialogue entre l'Etat et l'ensemble des régions pour territorialiser les objectifs de la future SNBC afin de spécifier les efforts de chacune des régions car la neutralité carbone à l'échelle nationale n'implique pas nécessairement une neutralité en tout point du territoire mais bien des trajectoires régionales compatibles entre elles en fonction de leurs caractéristiques territoriales (ainsi que le recommandait déjà le Haut-Conseil pour le climat dans son rapport annuel de 2020).

Sur la territorialisation de la SNBC et de la PPE :

- >> la Région y est très favorable, c'est un impératif pour faciliter leur appropriation par les acteurs. Elle souhaite toutefois connaître la

méthodologie de territorialisation des objectifs (inconnue à ce jour) et propose la création d'une instance de dialogue partagée entre les Régions et le ministère.

>> Il est nécessaire d'adapter les outils financiers aux spécificités régionales, en tenant compte des objectifs locaux : tarifs d'achat régionalisés, dispositifs spécifiques d'appui, Par ailleurs, les projets d'énergies renouvelables (ENR) de petite taille, largement soutenus par la population, doivent bénéficier de mécanismes garantissant leur viabilité économique.

>> la Région demande de tester des assouplissements réglementaires (droit à l'expérimentation) en autorisant par exemple des éoliennes qui seraient en zone industrielle et à moins de 500m d'habitations, d'assouplir le seuil de modification "non substantielle" pour le repowering,

>> Il est primordial de renforcer l'acceptabilité et l'appropriation des EnR par les citoyen.ne.s, en inscrivant dans la loi des exigences en matière de gouvernance locale des projets ENR.

>> il est indispensable de mettre en place des outils dédiés spécifiques de planification et de financement des énergies marines, pour répondre aux particularités du système électrique breton.

est possible, et également d'accélérer le lancement d'appels d'offres hydrolien, technologie pour laquelle la Bretagne dispose d'un potentiel commercial à exploiter. Ce développement doit se faire, pour la Région Bretagne, en plaçant à un même niveau d'importance et l'éolien en mer et la pêche professionnelle et la protection de la biodiversité, le tout adossé à une politique portuaire dédiée. Cela suppose également de relancer les travaux concernant les retombées de la taxe éolienne, que ce soit dans le domaine public maritime ou dans la zone économique exclusive, mais également concernant les cahiers des charges des futurs appels d'offres, pour lesquels la Région Bretagne souhaiterait pouvoir formuler des propositions. La Conférence Régionale Mer et Littoral demeure l'instance qui doit rester en première ligne sur la concertation attendue par l'Etat sur le déploiement des énergies marines en Bretagne.

RENFORCER LES CAPACITES D'ACTION SUR LES SPECIFICITES REGIONALES

Les énergies marines, une priorité pour la Bretagne

L'accélération du déploiement de l'éolien en mer annoncé par l'Etat confirme la trajectoire prise depuis de nombreuses années par la Région Bretagne d'accélérer le déploiement des énergies marines sur son territoire, aux côtés de l'Etat. Au regard des 4900 km de côtes et de ses ressources en vents, courants et marées, la Bretagne va jouer un rôle majeur dans l'accélération de ce déploiement. L'enjeu de structuration d'une filière de pointe en Bretagne et en France suppose de favoriser l'éolien flottant au posé, quand cela

Une stratégie H2 qui s'appuie sur la maritimité du territoire

La Bretagne s'est dotée d'une stratégie opérationnelle de développement de l'hydrogène renouvelable, en appui sur les dynamiques d'écosystèmes de type « boucles locales » et de développement d'une filière bretonne industrielle et d'innovation, mettant en avant la spécificité maritime du territoire. L'hydrogène est un vecteur important pour l'optimisation des productions d'électricité renouvelable et la décarbonation des transports lourds partout sur le territoire : la mobilisation des infrastructures portuaires régionales, la décarbonation des flottes maritimes – pêche, liaisons maritimes, logistiques offshore, ... – le développement de filières industrielles maritimes dédiées sont des spécificités dont il faut tenir compte dans l'élaboration des politiques publiques concertées. Le déploiement de chaînes logistiques de production et d'avitaillement d'hydrogène gazeux et liquide, utilisé directement ou assemblé avec d'autres molécules pour former des carburants maritimes de synthèse est un axe structurant dans la stratégie bretonne de décarbonation des transports maritimes, des écosystèmes industrialo-portuaires et le transport routier de leurs hinterlands. C'est également un axe de rapprochement et de synergies avec les régions voisines pour leur décarbonation industrielle. La Région déplore l'absence d'indication, dans les projets de planifications nationales, quant au rôle de l'hydrogène et des carburants de synthèse pour décarboner le secteur maritime et les industries portuaires, et préconise l'ajout d'objectifs de production et de soutage de carburants maritimes notamment à base d'hydrogène.

Vers une décarbonation de la mobilité des personnes

Suite à l'adoption du SRADDET, la Région Bretagne a voté en 2020 une feuille de route intitulée **S'engager pour les mobilités solidaires et décarbonées**. Cette feuille de route s'inscrit en cohérence avec le scénario énergétique et climatique breton qui prévoit une baisse des émissions de CO² du secteur des transports de -66% en 2040 et de -83% en 2050 par rapport aux émissions de 2015. Des actions concrètes sont d'ores et déjà

engagées telles que le doublement de l'offre TER en 2040 dont les premiers développements sont visibles depuis septembre 2024. C'est aussi l'élaboration du Plan vélo régional dont le second volet sera adopté en mars 2025 avec des actions phares comme le déploiement de vélos BreizhGo en libre-service aux abords des gares régionales. C'est enfin le verdissement des flottes BreizhGo avec par exemple l'exigence d'une diminution de 50% des gaz à effet de serre inscrite dans les cahiers des charges de renouvellement des contrats pour les lignes routières interurbaines.

Malgré ces efforts et à l'aune des futurs objectifs de la SNBC 3, tous les indicateurs démontrent que les résultats demeurent insuffisants par rapport à la trajectoire projetée. Ainsi, parallèlement à la mise à jour des trajectoires énergie-climat du SRADDET, la Région conduit actuellement une étude visant l'élaboration d'un scénario pour atteindre la décarbonation de la mobilité des personnes à l'horizon 2050. Ce travail, conduit étroitement avec les services de l'Etat, à l'ambition d'être partagé très largement avec l'ensemble des collectivités bretonnes car l'objectif ne pourra être atteint que par une action conjointe de l'ensemble des Autorités organisatrices de la mobilité. Ainsi, sur la base des principaux leviers d'actions que sont **diminuer les déplacements, encourager le report modal, augmenter le taux de remplissage des voitures, diminuer l'intensité carbone des véhicules**, un scénario de mobilité bas carbone, spécifiquement adapté aux particularités du territoire breton, sera finalisé d'ici 2025.

Dans cet esprit, le projet de création du Syndicat Mixte « Bretagne Mobilités », fruit d'une large concertation initiée par la Région Bretagne, vise ainsi à favoriser la coopération entre les AOM et la Région pour optimiser l'offre de transport et faciliter les déplacements intermodaux (train, bus, covoiturage) et le développer des solutions locales de mobilité durable

Par ailleurs, la Région souligne que la

multiplication par 6 des véhicules électriques d'ici 2030 doit s'accompagner d'un accompagnement financier des citoyens les plus précaires.

Enfin, la Région s'interroge sur les hypothèses consommation de kérosène prises dans le projet de SNBC3 avec un doublement d'ici 2050. Dans un avenir plus sobre, l'usage de l'avion devra être interrogé en cohérence avec les besoins essentiels.

La Région plaide ainsi pour une sobriété renforcée dans le secteur des transports et appelle de ses vœux pour que des moyens financiers à la hauteur des enjeux soient mis en place au profit des mobilités durables.

Vers une agriculture bas carbone

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent un pilier économique de la Bretagne, qui a structuré son développement et son rayonnement tout au long de ces cinquante dernières années. La nécessaire transition écologique qui partout s'impose pour répondre aux défis du XXI^{ème} siècle suppose d'organiser la mutation de ces secteurs, essentiels à la vitalité de notre territoire, et de faire en sorte qu'ils deviennent les moteurs d'une nouvelle économie verte et décarbonée.

L'omniprésence de l'agriculture en Bretagne, terre d'élevage par excellence, confère à ce secteur d'activité une responsabilité particulière pour amorcer cette nouvelle dynamique. Emettrice à elle seule de 39% des émissions de gaz à effet de serre (19% à l'échelle nationale en 2019), les activités agricoles sont au premier chef concernées par les enjeux d'atténuation de notre région. Il convient, dans cette approche, de tenir compte de la disparité existant en matière d'émissions de gaz à effet de serre nettes d'origine agricole par rapport à d'autres territoires puisque le potentiel de production agricole et agroalimentaire de la Bretagne va au-delà de la simple autonomie alimentaire pour le territoire breton. C'est un point dont il faudra tenir compte pour scénariser les efforts de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons dans la réduction de leur empreinte carbone globale. C'est également un point qui

nécessite une meilleure mobilisation des aides nationales et européennes centrées sur la transition des exploitations.

L'importance du bouclage biomasse

Les usages alimentaires et retour au sol sont à considérer en priorité quelle que soit la stratégie de mobilisation de la biomasse retenue. Les quantités de biomasse durablement disponibles et donc mobilisables pour des usages non alimentaires (produits biosourcés et bioénergies) sont par conséquent la résultante de cette logique de priorisation.

Le respect de l'adéquation entre les ressources de biomasse durablement disponibles et les usages non alimentaires envisagés est central pour s'assurer de l'équilibre des cycles, de la préservation des systèmes productifs et de la durabilité de la stratégie de mobilisation de la biomasse. A ce titre, la Région souhaite alerter sur l'usage massif des agrocarburants dans la mobilité et la production d'électricité. Cela pose la question de l'approvisionnement avec un éventuel rayon élargi au-delà du territoire national et par conséquent des importations de biomasse ; ou à une mutation du paysage et des productions agricoles régionales au détriment des productions alimentaires.

Il semble par ailleurs nécessaire de maintenir un usage du bois énergie localement pour le chauffage domestique, pour des raisons sociales et d'appropriation, mais là aussi en s'assurant de l'utilisation d'appareils performants, tant du point de vue énergétique que de leurs impacts sur l'environnement

Conclusion

La Région Bretagne salue l'ambition d'accélérer la décarbonation, avec des leviers clairement identifiés pour le passage de 2030. Toutefois, pour que les objectifs soient assortis de réalisations et dans un souci de justice sociale, il est nécessaire de mettre en place une fiscalité à la hauteur des enjeux (notamment de l'éolien en mer au profit des collectivités locales) et de disposer de fonds dédiés (crédits de l'Ademe, Fonds vert, rénovation thermique ou encore les aides à

l'électrification des véhicules terrestres).

Le dialogue avec les territoires, véritables chevilles ouvrières de la transition énergétique, doit s'inscrire pleinement dans des instances de gouvernance dédiée.

Enfin, la Région Bretagne souhaite que cette nouvelle PPE permette de libérer le potentiel des énergies marines renouvelables, avec lancement d'appels d'offres hydrolien, en complément de l'éolien offshore.